Les papillons blancs
APEI
Groupement
Arras
Montreuil

PROJET STRATEGIQUE GLOBAL 2020 - 2024

CHANGEONS NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT...

...POUR QUE CHACUN RÉALISE SON PROJET D'INCLUSION

Groupement des Apei d'Arras et de Montreuil-sur-Mer (GAM)
49 rue de Saint-Omer 62310 Fruges

Tél. : 03 21 41 21 48

www.apei-gam.com
siegesocial@apei-gam.fr

Que toutes celles et ceux qui ont participé à la réflexion collective pour l'élaboration de ce projet stratégique global soient remerciés.

Que ce projet soit, pour les cinq années à venir, un guide pour que les professionnels adaptent leurs postures et leurs modes d'accompagnement afin de faciliter l'autodétermination des personnes en situation de handicap mental et leur inclusion dans une société que notre action doit rendre de plus en plus solidaire.

SOMMAIRE

Méthodologie d'élaboration du projet p.03

LE PROJET ASSOCIATIF DU GAM

Les évolutions de l'environnement p.05

Le GCMS des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés des arrondissements d'Arras et de Montreuil-sur-Mer p.06

Notre gouvernance et notre organisation p.07

Le GAM : pour et avec qui ? p.09

Nos valeurs et les principes qui guident notre action p.10

Nos missions p.11

Nos priorités p.12

LA STRATEGIE DU GAM

Aide aux aidants p.15

Autodétermination p.15

Autoreprésentation p.16

Avancée en âge p.16

Communication p.16

Déficience psychique p.17

Ethique p.17

Gestion des ressources humaines p.17

Innovations éducatives et technologiques p.18

Logement. Habitat p.18

Loisirs, culture, sports, vacances p.19

Ouverture sur le territoire. Partenariat p.19

Qualité des prestations d'accompagnement p.20

Santé et accès aux soins p.20

Société solidaire et inclusive p.21

Vie affective et sexualité p.21

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET

Le projet stratégique global a été élaboré de manière participative avec tous les acteurs du GAM : adhérents, administrateurs, parents, personnes accompagnées, professionnels.

Un séminaire de trois jours réunissant des administrateurs et les cadres de direction des établissements et du siège, accompagnés par deux personnes ressources extérieures (UNAPEI) ont défini les principes fondamentaux, les grandes lignes directrices et les orientations du projet stratégique global 2020-2024.

Après leur validation par l'Assemblée Générale du GAM, des groupes de travail composés de parents, d'administrateurs, de personnes accompagnées et de professionnels ont été constitués et ont été chargés de déterminer des objectifs pour chacune des orientations.

La direction générale a rédigé le projet stratégique global.

L'Assemblée Générale du GAM l'a adopté le 6 février 2020.

LE PROJET ASSOCIATIF DU GAM

Les évolutions de l'environnement p.05

Le GCMS des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés des arrondissements d'Arras et de Montreuil-sur-Mer p.06

Notre gouvernance et notre organisation p.07

Le GAM : pour et avec qui ? p.09

Nos valeurs et les principes qui guident notre action p.10

Nos missions p.11

Nos priorités p.12

LES EVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Au niveau des politiques publiques

Dans le cadre de la politique de transition inclusive, les orientations européennes incitent à développer l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes en situation de handicap et à transformer profondément l'offre médico-sociale.

Les institutions publiques (Agences régionales de santé et conseils départementaux) préconisent fortement aux acteurs du secteur médico-social et du secteur sanitaire de développer des coopérations et des partenariats sur les territoires de proximité pour éviter au maximum des ruptures de parcours.

A l'avenir, les personnes en situation de handicap recevront davantage de prestations directes.

Un nouveau mode de tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap (Serafin PH) sera prochainement imposé (2021/2022)

Au niveau du secteur médico-social

Les concepts de parcours, de choix éclairé, d'autodétermination, d'autoreprésentation, de transition inclusive réaffirment la place centrale des personnes accompagnées dans le dispositif.

Le CPOM nouvelle génération (Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens), le décloisement entre le secteur sanitaire, le secteur social et le secteur médicosocial, les politiques publiques, la réponse accompagnée pour tous, la gestion des cas complexes, bouleversent nos modes d'accompagnement et nous obligent à les faire évoluer ainsi qu'à adapter les postures professionnelles.

Au niveau du GAM

L'évolution des attentes et des besoins des personnes accompagnées (troubles liés au vieillissement, à la santé, les troubles du spectre autistique, les troubles psychiques, les troubles du comportement, etc.) nécessite de poursuivre l'adaptation de l'accompagnement amorcée au cours du projet stratégique global précédent.

LE GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO-SOCIALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DES ARRONDISSEMENTS D'ARRAS ET DE MONTREUIL-SUR-MER (GAM)

Les obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux associations gestionnaires sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes et évolutives.

Conscients de cette situation, les administrateurs de l'APEI de l'arrondissement d'Arras et ceux de l'APEI de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, ont décidé en 2008 de mutualiser leurs moyens pour professionnaliser la dirigeance associative.

Cette mutualisation poursuit deux objectifs :

- optimiser l'évolution de l'offre de service pour les personnes en situation de handicap mental de leur territoire
- garantir aux administrateurs bénévoles que leur responsabilité ne sera pas engagée à cause d'une gestion inadaptée.

Ainsi, en octobre 2008, les Conseils d'Administration des APEI d'Arras et de Montreuil-sur-Mer ont décidé de proposer à leurs Assemblées Générales respectives de créer une association de gestion (le GAM) pour lui confier la gestion de leurs établissements et services et pour développer l'offre en fonction de l'évolution des besoins et des politiques publiques.

Le GAM a été créé le 1er janvier 2009.
Sous la responsabilité de la direction générale, la mission confiée aux professionnels du siège agréé fut dans un premier temps de préparer le transfert des établissements et services de l'APEI d'Arras et ceux de l'APEI de Montreuil-sur-Mer au GAM puis de façon permanente, de définir la stratégie du GAM, de proposer et mener des projets de développement, de conseiller et d'aider les directeurs et les équipes sur les fonctions supports (ressources humaines, ressources financières, qualité, gestion des risques, ingénierie sociale), de veiller au respect des obligations légales et réglementaires qui s'appliquent aux établissements et services médico-sociaux.

Les établissements et services des deux APEI ont été transférés au GAM le 1er janvier 2011. L'APEI d'Arras créée en 1959 et l'APEI de Montreuil-sur-Mer créée en 1963 ne sont donc plus des organismes gestionnaires de structures médico-sociales. Depuis cette date, ces deux associations exercent uniquement une mission d'aide et de soutien aux familles de personnes en situation de handicap mental adhérentes (représenter, défendre et promouvoir les intérêts des personnes et des familles) et d'animation de la vie associative (soutenir et favoriser l'entraide).

Le GAM comme les deux APEI adhérent au mouvement parental **UNAPEI**.

NOTRE GOUVERNANCE ET NOTRE ORGANISATION

La gouvernance du GAM

La gouvernance du GAM est assurée par une Assemblée Générale et un Bureau.

Les membres de ces instances sont élus au nom de leur légitimité de parents, d'amis et pas prioritairement au nom de compétences techniques ou de liens avec les instances politiques locales.

Le GAM veille à ce que les administrateurs disposent des outils et de la formation, nécessaires au plein exercice de leurs responsabilités.

L'Assemblée Générale du GAM est composée de dix membres : quatre administrateurs de l'APEI d'Arras dont obligatoirement le Président, six administrateurs de l'APEI de Montreuil-sur-Mer dont obligatoirement le Président.

L'Assemblée Générale est obligatoirement présidée soit par le Président de l'APEI d'Arras, soit par le Président de l'APEI de Montreuil-sur-Mer.

Le Bureau du GAM est constitué de quatre membres dont obligatoirement les Présidents des deux APEI, un administrateur du GAM issu de l'APEI d'Arras, un administrateur du GAM issu de l'APEI de Montreuil-sur-Mer.

La Direction Générale du GAM est systématiquement invitée à toutes les réunions de l'Assemblée Générale du GAM et à toutes les réunions du Bureau.

Les cadres de directions du siège (direction des ressources humaines et direction financière) ainsi que les directrices et directeurs d'établissements sont invités aux réunions de l'Assemblée Générale selon l'ordre du jour.
La direction financière et la direction des ressources humaines sont, de même, invitées aux réunions de Bureau selon l'ordre du jour.

La gouvernance est toutefois basée sur une distinction claire entre l'instance politique et l'instance opérationnelle en favorisant toutefois une étroite coopération entre les administrateurs bénévoles et les professionnels.

L'Assemblée Générale du GAM a fait le choix de créer **un comité éthique associatif** constitué de personnes accompagnées, d'administrateurs et de professionnels.

Les commissions, comités, groupes de travail

Il existe trois commissions permanentes :

- La commission du contrôle du patrimoine
- La commission de réorientation ou de sortie des personnes accompagnées
- La commission de rédaction du journal associatif

A la demande du Bureau du GAM, des commissions, comités ou groupes de travail, ponctuels peuvent être mis en place.

Ils associent généralement administrateurs, professionnels, parents et personnes accompagnées. Ils sont des lieux de débats et ont pour but d'éclairer les décisions qui seront prises par l'Assemblée Générale.

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS)

Ils réunissent des représentants des personnes accompagnées, des familles, des professionnels. La directrice ou le directeur participe aux réunions avec voix consultative.

Les CVS sont présidés par une personne accompagnée.

Ils sont des lieux d'échanges et de débats garantissant l'expression des personnes accompagnées sur des thèmes de leurs choix. Ils permettent aussi de recueillir les souhaits et propositions de chacun sur le fonctionnement de l'établissement.

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Au-delà des consultations réglementaires, les IRP formulent aussi des avis qui constituent un point d'appui et d'enrichissement pour l'évolution de l'accompagnement et des projets proposés par les dirigeants du GAM.

La qualité du dialogue social est essentielle à la réalisation des objectifs associatifs.

Les principes organisationnels

Une ligne hiérarchique courte basée sur trois niveaux hiérarchiques : direction générale, direction d'établissement, cadres intermédiaires (chefs de service, chefs d'atelier), favorise les échanges et les réflexions et permet une grande réactivité décisionnelle.

Une organisation qui vise à développer les attitudes coopératives et rendre les professionnels solidaires.

Un management qui se préoccupe de la qualité de vie des professionnels, gage de prestations d'accompagnement de qualité.

Une organisation qui a pour ambition de former tous les professionnels au regard du poste occupé, de favoriser les évolutions professionnelles par le financement de formations qualifiantes, de veiller à une réelle équité entre les professionnels dans et entre les structures. Le GAM souhaite que les professionnels construisent un sentiment d'appartenance à l'association au-delà du cadre de leur établissement.

Une organisation co-apprenante qui valorise l'intelligence collective.

Une organisation qui est vigilante à la sécurité des biens et des personnes et à la gestion optimisée des moyens financiers et des ressources humaines.

Une organisation favorisant l'innovation sociale et éducative qui s'inscrit dans une démarche de recherche.

Une organisation qui promeut la responsabilité et l'autonomie de chacun dans l'exercice de ses missions.

Une organisation qui favorise l'amélioration continue de la qualité des prestations, qui veille à empêcher toute maltraitance physique et psychologique, qui promeut les pratiques bien-traitantes, qui recherche le bien-être des personnes accordant une attention particulière à leur santé et au respect de leur intimité.

LE GAM : POUR ET AVEC QUI ?

Les parents et amis des personnes accompagnées

Le GAM est une association de gestion. Il a cependant été créé par deux associations du mouvement parental.
Le lien entre les professionnels, les personnes accompagnées, leurs familles et leur entourage est donc très fort.
Les familles ont notamment besoin de soutien, d'informations, d'aide pour leurs démarches administratives, de connaissances sur leurs droits.
Les professionnels du GAM ont donc aussi pour mission de répondre aux sollicitations des aidants familiaux et de leur proposer des temps de répit quand cela s'avère nécessaire.
En retour, ils bénéficient de l'expérience acquise par ces familles dans l'accompagnement de l'un des leurs en situation de handicap.
Le GAM estime en effet que le partage d'expériences entre aidants familiaux, personnes en situation de handicap et professionnels est un véritable avantage pour améliorer constamment la qualité des prestations.

Les personnes accompagnées

Le GAM accompagne des personnes présentant un **handicap mental**.

Le GAM a pour finalité d'apporter des réponses et de mettre en œuvre des accompagnements permettant de compenser les divers handicaps générés par la déficience intellectuelle et les troubles associés.

Le GAM mobilise son expertise ou sollicite des partenaires pour accompagner des personnes atteintes d'autres handicaps ou en situation complexe.

L'accompagnement se réalise dans la limite des moyens et des contraintes, fixés par les politiques publiques.

Les professionnels

Le GAM considère que la compétence et l'engagement des professionnels constituent une richesse essentielle pour mettre en œuvre ses orientations et ses projets.

Les dirigeants du GAM sont convaincus que le bien-être des personnes accompagnées dépend de celui des professionnels et que la pleine réalisation des missions du GAM repose sur leur implication et leur coopération.

Les partenaires

Le GAM participe à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire qui couvre les arrondissements d'Arras et de Montreuil-sur-Mer ou zone limitrophe. Nos partenaires institutionnels sont par conséquent l'Agence Régionale de santé des Hauts-de-France et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Le GAM reçoit la presque totalité de ses dotations de fonctionnement de ces deux financeurs.
Le GAM encourage l'inclusion des personnes accompagnées dans la vie locale avec le soutien des municipalités, des communautés d'agglomérations qui mettent à la disposition des établissements et services, leurs équipements et leurs logistiques.
A l'inverse, le GAM est disposé à fournir ses propres ressources aux habitants à travers des échanges et des projets collectifs ouverts à tous.

NOS VALEURS ET LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOTRE ACTION

Le GAM fonde son projet sur les valeurs de l'UNAPEI : humanisme, liberté de choix, égalité des droits et des chances. Les personnes en situation de handicap orientées vers un service ou un établissement du GAM y sont donc admises et accompagnées sans aucune forme de discrimination.

Le GAM adhère à la charte des droits et des libertés des personnes handicapées et veille à son application dans ses structures.

Le GAM a pour but de promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées, leur citoyenneté et leur inclusion dans une société solidaire.

Le GAM n'est affilié à aucune organisation politique, religieuse ou philosophique. Ses administrateurs, ses bénévoles et ses professionnels se doivent de respecter les convictions des personnes accompagnées et des familles.

Le GAM attache une grande importance au respect de la personne en situation de handicap, à sa dignité, à son bien-être, à ses attentes et à son parcours de vie.

NOS MISSIONS

Co-construire les politiques publiques territoriales

Forte de son expertise, de son savoir-faire, de ses compétences, le GAM est un acteur incontournable de l'évolution des politiques publiques territoriales.

Avec ses partenaires, le GAM s'implique dans les instances du département du Pas-de-Calais et de la région des Hauts-de-France. Les élus et les professionnels du GAM participent aux réflexions qui traitent de la question du handicap, de l'inclusion, de l'accessibilité, de la compensation et de la réponse accompagnée pour tous.

Le GAM négocie, notamment à travers les CPOM, la manière de mettre en œuvre la transformation du secteur médico-social en adéquation avec l'accompagnement des personnes et dans le respect de leur projet et de leur parcours.

Accompagner les personnes dans tous les domaines de la vie et soutenir leur parcours

Le GAM affirme que l'accompagnement de la personne ne peut se réduire aux missions des établissements et services que sont l'hébergement, l'éducation, le travail, le soin.

Le GAM considère en effet que ses professionnels doivent aussi faciliter l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances, aux transports, aux sports, à la vie affective, à l'implication dans la vie sociale pour que les personnes puissent pleinement en profiter. Elles ont le droit comme tout citoyen de disposer des biens communs.

Gérer et adapter les réponses aux besoins des personnes

A partir des besoins et des attentes des personnes accompagnées, des préoccupations et des souhaits des parents, des orientations des politiques publiques, le GAM recherche les réponses les plus pertinentes pour chaque situation.

En réponse à l'évolution des parcours, le GAM adapte et transforme le fonctionnement des établissements et services et cherche à créer des accompagnements innovants.

NOS PRIORITÉS

Toujours mieux connaître les personnes accompagnées et suivre l'évolution de leurs attentes et besoins

Le GAM souhaite constamment affiner son expertise du handicap pour améliorer la qualité de l'accompagnement et défendre l'intérêt des personnes. Pour cela, le GAM assure une veille et s'engage dans des groupes et instances de recherche.

Le GAM attache une attention particulière aux personnes en attente d'accompagnement. Au-delà de ses propres listes d'attente, le GAM s'engage à trouver des solutions pour les personnes reconnues prioritaires par les instances publiques (MDPH, Education nationale...) et pour les personnes en situation complexe.

Le GAM se préoccupe de l'évolution des besoins des personnes en fonction de leur avancée en âge, de leur santé, de leurs capacités.

Impulser, sécuriser, accompagner les parcours

L'ambition du GAM est de personnaliser au maximum l'accompagnement de chaque personne, d'éviter les ruptures de parcours surtout aux âges charnières et de s'inscrire dans la logique d'une réponse accompagnée pour tous.

Défendre l'effectivité des droits des personnes, encourager l'accès aux dispositifs de droit commun, favoriser l'inclusion sociale et professionnelle

Le GAM s'associe au combat des personnes en situation de handicap qui revendiquent leurs droits fondamentaux : droit à l'accessibilité, à un habitat inclusif, à l'inclusion scolaire, au travail, à l'inclusion professionnelle, aux loisirs et à la culture, à une vie citoyenne...

Le GAM définit la démarche inclusive de la manière suivante :

- Scolarité inclusive : possibilité d'être à l'école avec les autres enfants à temps complet ou à temps partiel
- Habitat inclusif : être chez soi par l'existence d'espaces privés, pouvoir choisir ses activités et son rythme de vie et être acteur le plus possible de la vie sociale ordinaire
- Inclusion professionnelle : possibilité d'exercer une activité professionnelle adaptée, à temps complet ou à temps partiel, dans les conditions du milieu ordinaire de travail.

Favoriser l'expression, la compréhension des personnes et leur autodétermination

La qualité de l'accompagnement impose de recueillir autant que nécessaire l'avis de la personne afin qu'elle puisse faire ses propres choix.
La compréhension et l'expression des personnes accompagnées sont une des conditions de leur autodétermination.
Les modes classiques de communication verbale et écrite peuvent être sources de difficultés pour les personnes accompagnées et nous conduisent à rechercher et utiliser tout autre moyen pour leur permettre d'échanger et de transmettre leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs souhaits.
Le GAM se doit donc de poursuivre le développement et l'utilisation d'outils de compréhension et d'expression adaptées aux capacités des personnes accompagnées tels que Facile à lire et à comprendre (FALC), PECS (système de communication par échanges d'images), Makaton, communication non verbale, outils numériques, vidéos...
Le GAM se doit de former les professionnels et les personnes accompagnées à l'utilisation de ces outils et leur appropriation par les familles.
Les outils doivent pouvoir être utilisés tout au long du parcours de la personne et transférables d'une structure à l'autre.

Renforcer notre ouverture sur le territoire et nos coopérations

Depuis quelques années, le GAM a développé de nombreux partenariats surtout locaux.
Le GAM souhaite continuer à valoriser la coopération et le conventionnement partenarial : santé, culture, entreprises, sport, loisirs, centres sociaux... afin de mutualiser les compétences au bénéfice des personnes accompagnées et participer à des dispositifs adaptés aux situations complexes.
L'ouverture des établissements et services du GAM a également pour objectif de favoriser la porosité avec le milieu ordinaire.

Former les professionnels et considérer leurs attentes et leurs besoins

Le travail interdisciplinaire et la formation continue des professionnels contribuent à l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées.
Le GAM se doit de continuer à répondre aux exigences de ses missions, à leur évolution et aux attentes des professionnels quels que soient leur âge et leur métier puisque chaque professionnel participe d'une manière ou d'une autre à la qualité de l'accompagnement.
De même, tous les professionnels doivent pouvoir bénéficier d'une qualité de vie au travail.

Poursuivre l'appropriation des nouvelles technologies

Les avancées technologiques dans différents domaines (santé, scolarisation, habitat, travail information, communication...) permettent de mieux compenser certains handicaps, de prévenir certaines maladies, d'améliorer la vie quotidienne, de faciliter l'expression et la communication.
Ces nouveaux outils, utilisés aujourd'hui par tous, sont des vecteurs d'inclusion et d'autonomie des personnes accompagnées.
Le GAM continuera donc d'investir dans la recherche et le partenariat avec des sociétés spécialisées et favorisera la formation des professionnels et des personnes accompagnées à l'appropriation de ces nouvelles technologies.

Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale du GAM

Le GAM est conscient de sa responsabilité sociétale.
Ses professionnels doivent donc intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités contribuant ainsi aux enjeux du développement durable.
Il s'agit de développer des partenariats locaux, de privilégier les circuits courts, l'économie solidaire, la transition énergétique.

LA STRATÉGIE DU GAM

Aides aux aidants p.15
Autodétermination p.15
Autoreprésentation p.16
Avancée en âge p.16
Communication p.16
Déficience psychique p.17
Ethique p.17
Gestion des ressources humaines p.17
Innovations éducatives et technologiques p.18
Logement. Habitat p.18
Loisirs, culture, sports, vacances p.19
Ouverture sur le territoire. Partenariat p.19
Qualité des prestations d'accompagnement p.20
Santé et accès aux soins p.20
Société solidaire et inclusive p.21
Vie affective et sexualité p.21

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LEURS OBJECTIFS

Dans les années à venir, le GAM aura à relever des défis importants pour maintenir et élever le niveau de la qualité de ses prestations. A cette fin, le GAM énonce les orientations et objectifs suivants qui guideront le renouvellement des projets des établissements et services.

AIDE AUX AIDANTS

Orientation

- Rendre l'association plus proche des familles sans solution en répondant mieux à leurs préoccupations concrètes.

Objectifs

- Proposer des permanences et des actions (repas, journée à thème...) pour développer la pair-aidance
- Recueillir la parole de l'aidant pour la prise en compte de ses souhaits, pour l'aider dans la co-construction des projets personnalisés
- Développer des moments de répit, de suppléance, de renfort
- Identifier et évaluer les besoins des aidants
- Améliorer la visibilité des dispositifs existants et leur diffusion.
- Acquérir et mettre à jour des connaissances sur les dispositifs concernant les droits des aidants et ceux des personnes en situation de handicap
- Améliorer la visibilité des actions menées au profit des aidants auprès des décideurs publics, des partenaires et des financeurs potentiels
- Développer l'accueil temporaire
- Proposer des formations aux aidants familiaux

AUTODÉTERMINATION

Orientation

- L'autodétermination des personnes accompagnées est le principe essentiel qui doit être respecté par les professionnels et qui doit guider leurs pratiques et leurs postures

Objectifs

- Valoriser les rôles sociaux des personnes accompagnées
- Promouvoir un accompagnement positif qui s'appuie avant tout sur les capacités et les potentialités des personnes accompagnées plutôt que sur leurs incapacités
- Former les professionnels à faire évoluer leurs pratiques et leurs modes d'accompagnement
- Favoriser et valoriser les partages d'expérience entre parents, professionnels et personnes accompagnées
- Respecter le temps nécessaire aux personnes pour l'élaboration de leurs projets.

AUTOREPRÉSENTATION

Orientation

- Associer des personnes accompagnées aux réflexions sur des thèmes éthiques

Objectif

- Intégrer des représentants de personnes accompagnées au comité éthique associatif

AVANCÉE EN ÂGE

Orientation

- Faire de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap un sujet de préoccupation prioritaire afin d'éviter des ruptures dans leurs parcours.

Objectifs

- Anticiper les besoins futurs liés à l'avancée en âge
- Réfléchir sur la transformation de places afin de répondre aux futurs besoins et attentes.
- Maintenir et développer le partenariat avec des EHPAD pour un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap.
- Développer le réseau de partenariat pour l'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes (pouvoirs publics, bailleurs, familles d'accueil, SSIAD, HAD, béguinage, habitat partagé...)
- Renforcer les compétences des salariés par la formation et l'information sur les dispositifs existants.
- Avoir recours à des dispositifs d'aides humaines à domicile par une mobilisation de financements possibles, en particulier la prestation de compensation du handicap
- Préparer systématiquement les départs à la retraite des travailleurs d'ESAT
- Encourager et développer l'accompagnement des retraités d'ESAT, notamment par le maintien du lien

COMMUNICATION

Orientation

- Améliorer l'accès et la visibilité des actions du GAM par une communication plus réactive et plus interactive.

Objectifs

- Créer un COPIL « communication » qui sera chargé de rédiger un plan de communication avec l'aide d'un consultant spécialisé
- Mettre en place un calendrier annuel des évènements
- Désigner un référent « communication » dans toutes les structures du GAM
- Inscrire systématiquement un point « communication » à l'ordre du jour des CODIR
- Améliorer la visibilité du GAM et les services de ses établissements auprès des partenaires extérieurs et du grand public

DÉFICIENCE PSYCHIQUE

Orientation

- Clarifier le positionnement associatif sur l'accueil et l'accompagnement de personnes porteuses de troubles psychiques

Objectifs

- Clarifier dans l'esprit des administrateurs et des professionnels les notions de handicap psychique, de déficience psychique et de troubles du comportement
- Former les professionnels à l'accompagnement des personnes porteuses de troubles psychiques
- Réfléchir à une évolution quantitative et qualitative des organigrammes favorisant l'accompagnement de ce public
- Développer des partenariats avec le secteur sanitaire et les professionnels de santé
- Créer et gérer une résidence accueil pour les personnes dont les troubles psychiques sont stabilisés

ÉTHIQUE

Orientation

- Être en mesure d'apporter des réponses claires et réactives aux questions éthiques posées par les personnes accompagnées ou par les professionnels

Objectifs

- Mettre en place un comité d'éthique associatif, lieu d'échanges et de débats entre les administrateurs, les familles, les personnes accompagnées, les professionnels
- Promouvoir la non-discrimination (respecter les convictions politiques ou religieuses, les origines sociales ou culturelles des personnes accompagnées)
- Veiller à ce que les postures professionnelles tout au long du parcours de la personne en situation de handicap respectent ces principes éthiques
- Veiller à l'application de la charte des droits et libertés de la personne en situation de handicap par les professionnels des établissements et services du GAM

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Orientations

- Promouvoir un management favorisant la qualité de vie au travail
- Développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Favoriser la formation professionnelle continue

Objectifs

- S'enrichir des compétences des professionnels pour adapter et développer les réponses associatives :
  - Développer des rencontres mixtes aidants familiaux/professionnels sur des thématiques transversales.
  - Réunir les directeurs, chefs de service et administrateurs par pôle, une fois par an.
- Favoriser la mobilité, la créativité et l'évolution des professionnels pour créer des conditions nouvelles dans les structures :
  - Promouvoir une culture de la mobilité
  - Encourager la mise en œuvre des compétences spécifiques : artistiques, manuelles...
  - Encourager les promotions internes selon les compétences développées.
  - Mutualiser les bonnes pratiques et les compétences entre établissements.
- Adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins repérés
  - Poursuivre une politique de formation visant à adapter les pratiques professionnelles à l'évolution des attentes et des besoins des personnes accompagnées et aux politiques publiques.
  - Promouvoir des parcours de professionnalisation dès l'intégration et au cours de la carrière.
  - Individualiser le développement des compétences par un accompagnement managérial.
  - Recruter des professionnels ayant un savoir-faire et un savoir-être en rapport avec les valeurs associatives.
  - Poursuivre la démarche GPEC sur l'aspect prospectif, favorisant les besoins futurs en termes d'emplois et de compétences.
- Consolider le positionnement d'une association-employeur respectueuse de l'engagement de ses salariés
  - Accompagner le professionnel tout au long de sa carrière en lui proposant des formations.
  - Reconnaitre les compétences des professionnels grâce à la promotion professionnelle, l'évolution de carrière.
  - Mettre en valeur les savoir-faire professionnels, les compétences personnelles, les actions innovantes
  - Veiller à une réelle équité de traitement entre les professionnels dans et entre les structures.
  - Encourager la prise d'initiative des professionnels, soutenir les projets présentés.
  - Construire un sentiment d'appartenance à l'association au-delà du cadre de l'établissement.
  - Développer les marques de considération auprès des professionnels.

INNOVATIONS ÉDUCATIVES ET TECHNOLOGIQUES

Orientation

- Participer à la conception et à l'application d'innovations éducatives et technologiques.

Objectifs

- Poursuivre le projet DOMO au SAVS de Berck et l'étendre aux autres structures des pôles « habitat » du GAM
- Généraliser l'utilisation de tablettes dans les établissements du GAM et en particulier dans les IME avec des logiciels dédiés favorisant le développement de l'expression
- Mutualiser les innovations éducatives, les outils, logiciels et applications informatiques entre les structures du GAM
- Former les personnes accompagnées à l'utilisation d'outils numériques favorisant leur autonomie
- Systématiser l'utilisation du FALC
- Diffuser à l'externe des projets novateurs éducatifs ou technologiques conçus ou expérimentés au sein du GAM (colloques, journées à thèmes, conférences, publications...).
- Intégrer des personnes accompagnées aux projets d'innovation
- Assurer une veille sur les évolutions éducatives et technologiques en faveur des personnes en situation de handicap mental

LOGEMENT HABITAT

Orientation

- Elargir l'offre de service du GAM en diversifiant les réponses à apporter en matière de logement et d'habitat.

Objectifs

- Développer des solutions d'habitat innovantes et diversifiées :
  - Projet d'habitat accompagné à Berck-sur-Mer par transformation de places de foyer d'hébergement
  - Résidence accueil pour personnes porteuses de troubles psychiques stabilisés
- Utiliser les nouvelles technologies pour favoriser l'autonomie des personnes déficientes intellectuelles dans leur logement et renforcer leur sécurité sans pour autant négliger l'accompagnement humain
- Adapter l'accompagnement dans les structures d'hébergement collectif pour améliorer la mise en œuvre des deux principales orientations associatives : autodétermination et transition inclusive (rendre la vie des résidents la plus proche possible d'une vie en logement autonome)

LOISIRS, CULTURE, SPORTS, VACANCES

Orientation

- Faciliter l'accès des personnes aux sports, à la culture, aux loisirs et aux vacances, en priorité dans des dispositifs de droit commun

Objectifs

- Développer le partage des expériences intra-GAM afin de permettre aux personnes accompagnées de connaître les possibilités existantes et créer une base documentaire commune
- Développer la communication sur les expériences intra-GAM auprès des familles, partenaires, réseau afin de faciliter l'inclusion des personnes accompagnées
- Favoriser la parole des personnes accompagnées et leur implication dans la mise en place de leurs projets loisirs, culture, sport, vacances
- Organiser des activités culturelles, sportives... inter-établissements
- Développer la pratique sportive à tous les âges et dans tous les établissements

OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE. PARTENARIAT

Orientation

- Amplifier et dynamiser notre engagement partenarial sur le territoire.

Objectifs

- Utiliser le répertoire commun IMAGO pour trouver des professionnels et partenaires externes
- Développer les stages entre établissements IME-ESAT (augmenter la durée et la fréquence des stages en immersion)
- Recenser et partager les ressources disponibles entre nos établissements et services et les structures environnantes (municipales, associatives...) (matériel, locaux, logistique...)
- Développer le S3A dans l'environnement proche des établissements et services du GAM
- Améliorer la communication auprès des centres de formation liés aux métiers des ESMS
- Amplifier le partenariat avec l'Education nationale, les acteurs des milieux de la santé, de la culture, du sport...
- Développer les actions communes avec les partenaires du GAM

QUALITÉ DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Orientations

- Promouvoir et veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles
- Promouvoir et favoriser l'amélioration continue de la qualité des prestations.

Objectifs

- Assurer une veille réglementaire (recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS)
- Créer un comité « éthique et bientraitance » dans tous les établissements ou groupe d'établissements du GAM et mettre en place des moyens d'échange d'expériences et de réflexions entre ces comités
- Développer un système et une politique qualité au niveau associatif pour améliorer les processus liés à l'accompagnement des personnes
- Mettre en place une base documentaire commune
- Systématiser le FALC ou des systèmes vidéo pour faciliter la compréhension des personnes accompagnées

SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

Orientation

- Inscrire la santé et l'accès aux soins comme des axes prioritaires de l'accompagnement des personnes.

Objectifs

- Informer la personne accompagnée sur ses droits liés à la santé et l'organisation mise en place pour en faciliter l'exercice.
- Favoriser l'accès de la personne aux informations sur sa santé et préciser avec elle leurs modalités de partage
- Développer des modalités d'intervention et d'accompagnement facilitant l'accès aux soins
- Réaliser un suivi annuel afin de repérer les besoins de soins courants dont ceux en santé bucco-dentaire et proposer un bilan de santé tous les 5 ans
- Réaliser annuellement dans chaque établissement et service du GAM des actions de prévention et de promotion de la santé (alimentation, sédentarité, vaccinations, dépistages, santé sexuelle...)
- Systématiser le recours au FALC pour la compréhension des campagnes et actions de prévention
- Harmoniser, diffuser et généraliser les outils de communication relatifs au parcours de santé (fiche d'urgence, prévention, prise en compte de la douleur, questionnaire de satisfaction, etc.) et apporter un soin particulier à leur accessibilité (FALC, pictogrammes, innovations numériques)
- Maintenir une dynamique permanente d'éducation à la santé, d'éducation à l'hygiène et de prévention
- Veiller aux conditions matérielles et à une organisation de fonctionnement favorisant la qualité du sommeil
- Prévenir le surpoids et l'obésité par la promotion renforcée de l'activité physique
- Prévenir la sous-nutrition et les troubles alimentaires compulsifs
- Former des personnes accompagnées aux gestes de premiers secours
- Mettre en place une campagne de communication afin d'informer sur les risques des produits chimiques de consommation courante
- Travailler avec les hôpitaux pour améliorer l'accueil des personnes accompagnées par le GAM dans leurs services (en priorité avec le service d'urgence)

SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Orientation

- Militer pour une société plus solidaire et plus inclusive et lutter contre la discrimination des personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Former les professionnels à l'accompagnement et aux postures favorisant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap
- Favoriser par des partenariats, un accueil adapté dans les services publics et les commerces, en valorisant les capacités et la dignité des personnes handicapées,
- Partir des attentes et des besoins des personnes pour concevoir les futurs projets d'implantation compatibles avec leur participation sociale,
- Veiller à ce que l'accompagnement des personnes ne soit pas stigmatisant,
- Proposer des formations professionnelles adaptées pour les travailleurs d'ESAT pour développer leurs compétences et leurs qualifications
- Développer l'emploi en milieu ordinaire, accompagné ou pas, et l'employabilité des travailleurs
- Mettre en place des dispositifs, des réseaux pour initier ou faciliter des parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire

VIE AFFECTIVE ET SEXUALITÉ

Orientation

- Mener des réflexions sur la vie affective et la sexualité des personnes en situation de handicap mental et intégrer cette thèmatique dans les projets d'établissements et de services.

Objectifs

- Former les professionnels éducatifs sur ce thème
- Soutenir la participation à des projets portant sur cette thématique.
- Réactualiser le guide « vie affective et sexualité » du GAM en tenant compte des besoins et des demandes des personnes accompagnées
- Poursuivre la politique d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les établissements et services du GAM en y associant les familles
- Maintenir les partenariats engagés avec les services du planning familial et les intervenants externes
- Intégrer les violences sexuelles dans les plans de prévention de la maltraitance pour l'ensemble des établissements du GAM
- Poursuivre les actions de prévention des infections sexuellement transmissibles
- Proposer des échanges et des réflexions aux adultes accompagnés sur leur désir de fonder une famille et leur désir d'enfant
- Répondre aux questionnements des parents qui le souhaitent sur la vie affective et la sexualité de leurs enfants et leur désir de parentalité, (cafés des parents, groupes de parole...),
- Mener au sein du comité éthique associatif une réflexion sur la question de l'assistance sexuelle

Les papillons blancs

APEI

Groupement
Arras
Montreuil

Groupement des Apei d'Arras et de Montreuil-sur-Mer (GAM)
49 rue de Saint-Omer 62310 Fruges

Tél. : 03 21 41 21 48

www.apei-gam.com
siegesocial@apei-gam.fr